

VILLE DE BELOEIL
PROVINCE DE QUÉBEC

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 26 mai 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Madame Nadine Viau, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présents :
Madame Marilyne Tremblay, greffière
Madame Émélie Trinque, directrice des communications

Sont absents :
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf
Monsieur Daniel Marineau, directeur général par intérim

2025-05-202

22. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI-2024-9129) – 300, RUE PIGEON — AGRANDISSEMENT ET USAGE – PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION – ADOPTION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI)*;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution 2025/05/49, s'est prononcé favorablement sur la demande d'autorisation d'un projet particulier;

CONSIDÉRANT qu'une copie de cette résolution a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, la réalisation d'un projet de construction, pour la propriété sise au 300, rue Pigeon, sur le lot 4 554 487 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.
2. À cette fin :
 - a) Permettre l'usage « 1512 », chambres pour personnes ayant une déficience intellectuelle ;
 - b) Prévoir que les normes applicables à la grille des spécifications de la zone H-161 sont les mêmes que celles applicables pour l'usage unifamilial H-1 ;
 - c) Permettre pour les besoins de l'usage « 1512 », chambres pour personnes ayant une déficience intellectuelle, l'aménagement de deux cases en cours avant dont l'une devra être de 3,9 mètres de large minimum ;

2025-05-202

- 2 -

2025-05-26

- d) Permettre l'absence d'une case réservée pour les personnes handicapées ;
- e) Permettre la gestion des matières résiduelles à l'aide de bacs roulants ;
- f) Permettre l'absence de zone tampon dans les cours avant et latérales.

- 3. L'assemblée publique de consultation sur le projet particulier est fixée au 16 juin 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

